

Appel aux artistes – Artch 2023

L'organisme et le projet Artch

Artch a pour mission d'accompagner les artistes émergent.e.s dans leurs premières étapes de professionnalisation. Telle une pépinière, Artch identifie, forme, finance, mentore et expose chaque année une cohorte de quelques artistes en début de carrière.

Une exposition au mois de septembre au centre-ville de Tio'tia:ke / Montréal qui depuis 5 ans est devenu un nouveau rendez-vous des amateur.ice.s, des professionnel.le.s des arts visuels et du grand public. L'espace public devient alors une véritable plateforme de diffusion pour les artistes de la relève en arts visuels.

Artch est une plateforme d'échanges dont les objectifs sont de propulser les artistes émergent.e.s en leur offrant une formation et en les mettant en contact avec la communauté des arts visuels montréalaise. Le projet vise aussi à sensibiliser de nouve.au.ille.x.s collectionneu.r.se.s et à initier le grand public à l'art contemporain. Le tout, dans une optique de pérennisation de l'écosystème artistique à Montréal.

Ce qui nous offrons

— Une bourse de 3 000 \$ —

Pour la réalisation des expositions et pour préparer au mieux la diffusion des œuvres des artistes

— Une formation d'entrepreneuriat d'artiste —

Gratuite et obligatoire pour tous.tes les artistes participant au projet. (Valeur de 800\$)

Le contenu de la formation est élaboré comme une véritable boîte à outils qui permettra aux artistes de surmonter certains obstacles qu'elles rencontrent lors des premières années de leur carrière, tout en abordant des thèmes tels que: la promotion du travail artistique; les aspects juridiques relatifs au statut d'artiste et aux œuvres; la conservation, la mise en marché et la diffusion des œuvres, la réalisation de projets artistiques, (Dés)apprendre le colonialisme, la santé mentale pour les artistes, la gestion financière, etc.

— Assistance technique —

Avant, pendant et après l'événement, l'artiste pourra être accompagné.e par nos équipes techniques.

— Un module d'exposition ou lieu de performance —

Lors du festival Artch 2023 ainsi qu'une assistance technique (Valeur 1000\$ pour 8 jours)

Pour les artistes visuels appliquant pour un module: un module d'exposition vous sera dédié.

Pour les artistes en performance, un espace dans le square vous sera dédié.

— Cartels d'exposition —

Présence d'un texte explicatif sur la biographie et la démarche de l'artiste dans chaque module.

— Vente d'œuvres sans commission —

Les œuvres exposées lors du festival Artch 2023 seront disponibles pour achat. Artch ne prendra aucune commission sur les ventes.

— Médiation —

Chaque artiste sera accompagné pendant 8 jours d'un.e médiat.eur.trice pour interagir avec les publics.

— Un accès pendant un an à la boutique de vente en ligne (de septembre 2023 à septembre 2024) —

Chaque artiste aura un accès privé avec un mot de passe pour vendre ses œuvres et modifier son profil.

— Des rabais et des cartes de membres pour des encadreurs, des ateliers de sérigraphie et certains lieux culturels. —

— Des sorties culturelles et rencontres avec des conservateur.ice.s, commissaires, etc —

Ce qui est attendu des artistes

— Participer à toutes les formations —

Le format et les dates de formation ne sont pas définis, mais devraient avoir lieu entre le mois de mai et juillet 2023.

— Être disponible et présent pendant :

- les formations: de mai à juillet 2023 (dates à venir)
- le montage de l'exposition à la mi-septembre 2023 (dates à venir)
- le démontage de l'exposition à la fermeture de l'évènement (le soir)
- les 8 jours de l'évènement à la mi-septembre 2023: montage et démontage de l'exposition chaque jour (dates à venir)

— Exposer un travail artistique de qualité lors du festival 2023 et cohérent avec la candidature acceptée.

Critères d'admissibilité

— Être un.e artiste individuel.le ayant une pratique en arts visuels: peinture, art d'impression, photo, dessin et objet (sculpture), performance, ou toute autre pratique en arts visuels.

— Avoir 35 ans et moins.

— Posséder moins de 5 ans de pratique artistique professionnelle.

- Vivre et travailler dans la région de Montréal.
- Être citoyen.ne canadien.ne ou résident.e permanent au Canada.
- Se définir comme un.e artiste professionnel.le

Un.e artiste professionnel.le – qu’elle soit autodidacte ou qu’elle ait obtenu une formation académique – a acquis l’expérience et les connaissances nécessaires au développement de sa pratique personnelle, tout en étant reconnu comme tel.le par ses pair.e.s (artistes de la même tradition artistique). Elle crée, interprète ou publie des œuvres publiquement, se voue principalement à la pratique de son art et devrait recevoir une rémunération pour les œuvres qu’elle réalise. Voir le glossaire à l’adresse suivante <http://www.artsmontreal.org/fr/glossaire>

Les critères de sélections:

- Innovation, originalité et prise de risque –

Les œuvres proposées explorent des zones de création méconnues et démontrent une démarche artistique particulière. L’artiste fait preuve d’audace à l’égard du langage et de l’exécution de son œuvre.

- Potentiel d’exposition dans l’espace public –

Le projet proposé doit être réalisable dans le contexte de Artch, une exposition en plein air sur 8 jours dans un espace public

- Qualité du dossier et de la démarche –

Les œuvres démontrent des qualités créatrices et innovantes par l’exploitation hors du commun d’un médium revisité ou par une conception technique atypique.

- Cohérence du propos –

Le corpus d’œuvres devra démontrer une cohérence et un ensemble réfléchi.

- Engagement dans la proposition –

La proposition engage la communauté et porte un message nécessaire à l’évolution des questionnements sociétaux.

Ne sont pas admissibles

- Les collectifs d’artistes.
- Les artistes vivant à l’extérieur de la région de Montréal.
- Les artistes ayant une pratique en art numérique, vidéo ou installation nécessitant de l’équipement audiovisuel. (Les conditions d’exposition en extérieur, dans l’espace public et dans les modules ne permettent malheureusement pas l’exposition de ces médiums.)
- Les applications incomplètes.

Dates importantes

— L'appel aux artistes 2023 —

du 15 septembre 2022 au 9 janvier 2023

Toutes candidatures reçues après cette date ne pourront être admises.

— Sélection des artistes —

Les artistes ayant soumis leur candidatures peuvent s'attendre à recevoir une réponse au plus tard en avril 2023

La sélection sera faite par notre jury composé de professionnel.le.s établi.e.s en art contemporain.

Spécifications

— Les modules d'exposition —

- 16' de longueur x 14' de largeur et 8' de hauteur (4,9 m de longueur x 4,25 de largeur et 2,45 de hauteur)
- Une lumière artificielle dans chaque module
- Une surface d'exposition lisse blanche
- Un toit voûté et transparent en toile tendue

*Attention: veuillez noter qu'il n'y a pas de prise d'alimentation dans les modules.



Les demandeur.se.s s'engagent en tout temps à ne pas contacter les membres du jury pour tout ce qui a trait à la gestion, l'évaluation ou aux décisions reliées à leur demande. L'équipe de Artch est seule habilitée à répondre aux questions des demandeurs. N'hésitez pas à nous contacter via la boîte mail info@artch.org, sur

nos réseaux sociaux, et nous tiendrons posterons des conseils sur les bonnes pratiques et les choses à éviter lors d'une application à un appel à projet tel que celui-ci sur Instagram.

Artch garantit la confidentialité des renseignements nominatifs en sa possession ainsi que le nonaccès à tout document confidentiel qu'il reçoit, sous réserve des cas prévus par la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., chapitre A-2.1).

Le fait d'encaisser la bourse constitue pour l'artiste un engagement à réaliser les activités visées par ladite bourse et à respecter les conditions qui s'y rattachent.

Les artistes qui sont incapables, pour une raison quelconque, de réaliser le projet sélectionné pour lequel ils ont reçu de l'aide, doivent en aviser l'équipe de Artch. Ils pourraient être tenus, selon le cas, de rembourser en partie ou en totalité le montant accordé.

Les œuvres créées dans le cadre de la présente entente demeurent la propriété intellectuelle des artistes. Par contre, Artch ne paiera pas de droits d'exposition pour les œuvres qui y seront exposées.

Les artistes se voient reconnaître l'entière propriété commerciale de leurs œuvres et la totalité des revenus des ventes éventuelles survenues dans le cadre de l'événement, puisque Artch ne prend aucune commission sur les ventes des œuvres. Dépendamment des années, Mastercard et Visa peuvent prendre moins de 3%.